

Guéret, le 25 novembre 2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE**

Préambule :

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Elle reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la possibilité pour les Préfets de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus est également maintenue en application de la loi.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques en Creuse qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :

Sur la base des données produites par Santé publique France au 25 novembre 2021, la situation épidémiologique se traduit par :

- Pour le département de la Creuse, le **taux d'incidence général** considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit en semaine 47, à **218.5 cas pour 100 000 habitants**. Ce taux place le département de la Creuse **en point d'attention**, selon Santé Publique France ;
- Le taux d'incidence départemental au 25 novembre 2021 chez les personnes âgées **de plus de 65 ans** place également le département **en point d'attention**. Il s'élève à **192.2 cas pour 100 000 habitants** ;
- Les **indicateurs hospitaliers** sont en augmentation. À ce jour, 24 **hospitalisations** de patients atteints de Covid-19 sont en cours dont 6 **en réanimation** ; 1 décès lié au Covid-19 a été enregistré en semaine 46 ;

- Le **nombre de clusters est en augmentation**. Au 25 novembre 2021, **4 clusters** sont en cours d'investigation dans le département dans 3 établissements scolaires et un établissement sanitaire ;

Ainsi, la situation épidémiologique du département qui se situe en niveau de vulnérabilité élevé, appelle au renforcement des gestes barrières afin de limiter les risques de croissance de la propagation du virus.

Le Directeur de cabinet,

Olivier SERRE